**CAHIER DES CHARGES**

**FINANCEMENT DES TROD\***

**En région CVL**

# TROD de l’infection par les virus de l’immunodéficience humaine (VIH 1 et 2), par le virus de l’hépatite C (VHC), par le virus de l’hépatite B (VHB) ou par la bactérie Treponema pallidum (syphilis)

Préambule :

Le Projet régional de santé de 3è génération (PRS3) de l’ARS Centre Val de Loire, 2023-2028, relève un accès au dépistage encore insuffisant qui ne permet pas d’infléchir la courbe de l’épidémie cachée, malgré de nombreuses actions déjà menées. L’enjeu réside dans la nécessité d’adapter la stratégie de dépistage aux spécificités territoriales et populationnelles.

Le recours aux tests rapides d’orientation diagnostique (TROD) de l’infection par les virus de l’immunodéficience humaine (VIH 1 et 2), par le virus de l’hépatite C (VHC), par le virus de l’hépatite B (VHB) ou par la bactérie Treponema pallidum (syphilis) doit contribuer à compléter l’offre conventionnelle existante de dépistage de ces infections auprès des populations et des individus les plus exposés au risque de transmission de ces infections, notamment les populations ayant des difficultés à recourir à des structures de soins ou de prévention quelle qu’en soit la raison (géographique, sociale…).

La facilité d’utilisation des TROD, de l’infection VIH 1 et 2 ou par le VHC ou par le VHB ou par la bactérie Treponema pallidum (syphilis), permet son usage « hors les murs », à des horaires diurnes ou nocturnes, en vue d’aller au-devant des populations les plus éloignées d’une offre traditionnelle de dépistage ou de celles qui n’y ont pas recours. Il s’agit de proposer à ces populations un dépistage par TROD intégré dans une offre complète de prévention (information, conseils, distribution de documents et de matériel de prévention et de réduction des risques, orientation éventuelle vers d’autres dépistages, traitements, PrEP, TASP…)

L’arrêté du 13 mai 2024 fixe les conditions de réalisation des tests rapides d’orientation diagnostique de l’infection par les virus de l’immunodéficience humaine (VIH 1 et 2), des infections par les virus de l’hépatite C (VHC) et de l’hépatite B (VHB) et par la bactérie Treponema pallidum (syphilis), en milieu médico-social ou associatif et autres centres et établissements autorisés

En 2025, le financement est repris par le fonds d’intervention régional (FIR) géré par les ARS.

Rubrique 1 : INFORMATIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DES TROD

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Paragraphe 1 : Contexte épidémiologique en France[[1]](#footnote-1)

* Le nombre de nouveaux diagnostics chez les « hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes » (HSH) nés en France diminue (-36% entre 2012 et 2023).

La proportion de nouveaux diagnostics chez les HSH nés à l’étranger et les personnes transgenres augmente depuis plusieurs années (+105% et +170% entre 2012 et 2023, respectivement).

* La crise sanitaire liée au COVID-19 a bouleversé l’ensemble de la surveillance, l’offre de dépistage et de prévention, les flux migratoires et par les mesures de distanciation physique, l’exposition au VIH, rendant plus difficile l’interprétation des tendances récentes.
* Plusieurs territoires sont plus affectés par l’épidémie de VIH notamment l’Ile-de-France et plusieurs régions d’outremer.
* Les groupes de population les plus touchés restent les HSH, et les femmes et les hommes originaires d’Afrique subsaharienne et des outremers.

La précarité socio-économique (en particulier alimentaire et d’hébergement), les difficultés d’accès aux droits et aux soins, l’homo/trans-phobie contribuent de façon importante au risque d’acquisition du VIH

* Les diagnostics à un stade avancé (CD4 < 200/µL ou stade SIDA) ou à un stade tardif (CD4 < 350/µL) restent trop nombreux quelle que soit la population (28% et 43% en 2022, respectivement).

A l’inverse, le nombre de HSH avec un diagnostic au stade d’infection récente ne diminue pas, suggérant une couverture encore insuffisante de la PrEP.

Paragraphe 2 : Contexte épidémiologique en région Centre Val de Loire[[2]](#footnote-2)

Malgré son augmentation, le dépistage du VIH dans la région Centre Val de Loire, reste encore inférieur à la moyenne nationale, en 2023 :

* 84 tests pour 1 000 habitants dans la région, contre 99 pour la France hexagonale hors Ile-de France.
* Les femmes se font plus tester que les hommes (73 tests pour 1 000 habitantes contre 45,5 tests pour 1 000 habitants)

Les découvertes de personnes avec le VIH sont encore trop tardives :

* Le nombre de personnes diagnostiquées avec le VIH augmente en 2023, après une baisse entre 2018 et 2021. Cette hausse concerne surtout les hétérosexuels nés à l’étranger et les hommes ayant des relations avec des hommes (HSH) nés en France.
* **Dans 1 cas sur 5, une co-infection (VHB et/ou VHC) a également été détectée au moment du diagnostic**
* On estime que 87 nouvelles contaminations au VIH ont eu lieu en 2023 dans notre région, un chiffre stable après plusieurs années de baisse.
* **A la fin de 2023, environ 271 personnes ignorent encore qu’elles sont porteuses du VIH**
* Le taux de diagnostic de SIDA est de 7 cas pour 1 000 000 d’habitants en 2023, en légère hausse par rapport à 2022.
* Le délai médian entre la contamination et le diagnostic pour toutes les personnes diagnostiquées (sans considération du lieu de contamination) en 2023 en Centre-Val de Loire était de 2,3 ans (0,7 à 5,3).
* Parmi les personnes migrantes méconnaissant leur séropositivité à l’arrivée en France, le délai médian entre l’arrivée et le diagnostic était de 0,4 an (0,2-0,8).
* **Parmi les personnes atteintes du SIDA, seulement 11% connaissaient leur statut séropositif avant d’être diagnostiquées pour le SIDA.**

Paragraphe 3 : Stratégie de dépistage en région Centre Val de Loire

* En France, en 2023 :
  + Le taux de positivité des sérologies VIH est de 0.16% en population générale
  + Autour de 1 % des sérologies positives au VIH est découvert via un autotest (17 000 autotest délivrés)
  + Environ 51 000 TROD VIH ont été réalisés, dont 0,75% se sont avérés positifs.
    - 81% des TROD étaient réalisés lors d’actions hors les murs.
    - Ces TROD communautaires ont concerné les populations clés : 20% d’HSH, 43% de personnes migrantes, 8% d’usagers de drogues, 8% de personnes en situation de précarité, 4% de travailleurs et travailleuses du sexe. Seules 17% de personnes n’appartenaient pas à ces publics cibles.
* Le dépistage du VIH par les associations :

Dans l’offre de dépistage communautaire, un temps important est consacré, d’une part, à attirer les personnes cibles vers le dépistage, et d’autre part, au counseling pré et post test.

C’est cette capacité à aller au-devant des populations clés, de façon personnalisée, qui fait leur valeur ajoutée.

A noter que pour garantir la qualité de la démarche diagnostique, il est indispensable pour ces structures, de disposer d’un réseau d’aval pour la confirmation du diagnostic et la prise en charge précoce des personnes recevant un résultat positif.

Malgré le faible nombre de dépistages réalisés par TROD communautaires comparativement à l’activité globale de dépistage (< 1%), la proportion de tests positifs y est plus élevée.

Les associations de santé communautaires sont donc des acteurs incontournables et à privilégier pour atteindre les populations clés.

Le dépistage par des TROD qui ne constituent pas des examens de biologie médicale doit être complémentaire au dépistage sérologique sans le remplacer.

L’ARS Centre Val de Loire soutient les associations de santé communautaires dans le dépistage des personnes les plus exposées, dans leurs lieux de vie ou de consommation sexuelle. Pour augmenter l’acceptabilité du dépistage conjoint, il est indispensable que les associations et les structures sanitaires réalisant le dépistage puissent disposer de TROD combinés.

En cohérence avec l’objectif du PRS3, d’améliorer le dépistage du VIH et des IST (plus de dépistage et mieux ciblés) et afin de donner les moyens aux associations réalisant des dépistages de poursuivre voire d’étendre ce type d’interventions, l’ARS Centre Val de Loire propose de nouvelles modalités de financement, dans le cadre de reprise du financement par le fonds d’intervention régional (FIR).

**Paragraphe 4 : Publics destinataires des interventions**

Les publics concernés par les actions de dépistage par TROD sont :

Pour l'infection à VIH :

* Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH),
* Les populations des départements français d'Amérique,
* Les personnes consommant ou ayant consommé des substances psychoactives par injection,
* Les personnes originaires d'une zone de forte prévalence, notamment d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes,
* Les personnes en situation de prostitution,
* Les personnes ayant été détenues,
* Les personnes transgenres,
* Les personnes dont les partenaires sexuels sont infectés par le VIH ;

Pour l'infection par le VHC :

* Les personnes consommant ou ayant consommé des substances psychoactives,
* Les personnes originaires d'une zone de forte prévalence,
* Les personnes ayant été détenues,
* Les personnes vivant avec le VIH,
* Les personnes ayant au moins un autre facteur de risque (antécédent de transfusion, situation de précarité, pratiques sexuelles traumatiques, réalisation d'un tatouage ou d'un piercing…)

Pour l'infection par le VHB :

* Les personnes originaires de zones de forte et moyenne endémie,
* Les personnes consommant ou ayant consommé des substances psychoactives,
* Les personnes déjà infectées par le VIH ou le VHC et ne faisant pas l'objet de suivi médical,
* Les personnes ayant été détenues,
* Les personnes en situation de prostitution,
* Les personnes en situation de précarité,
* Les personnes éloignées des soins.

Pour l'infection par la bactérie Treponema pallidum (syphilis) :

* Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH),
* Les personnes transgenres,
* Les personnes en situation de prostitution,
* Les personnes consommant ou ayant consommé des substances psychoactives,
* Les personnes originaires de zones endémiques,
* Les personnes déjà infectées par le VIH,
* Les personnes ayant été détenues,

Paragraphe 5 : Organisation et financement

**Critère d’attribution :**

* Les structures associatives doivent obtenir en amont de leur demande, obligatoirement auprès de leur ARS, une habilitation leur permettant de réaliser le type de TROD qu’elles souhaitent mettre en œuvre (VIH, VHC, VHB, syphilis).
* Les financements pour les TROD et autotests sont destinés au financement des actions de dépistage vers les publics les plus exposés au risque de transmission du VHC ou du VHB ou du VIH ou de la syphilis, notamment les populations ayant des difficultés à recourir à des structures de soins ou de prévention quelle qu’en soit la raison (géographique, sociale, …).
* Les dépistages seront réalisés dans le cadre d’une convention conclue entre l’ARS Centre Val de Loire et l’association habilitée qui sollicite un financement.
* Seules les associations déjà habilitées par l’ARS Centre Val de Loire au 1er septembre de l’année en cours et ayant sollicité une demande de subvention, pourront prétendre à un financement versé avant la fin de l’année.

**Les modalités financières :**

Le financement s’appuie sur divers forfaits :

* **Forfait « Entretien de dépistage avec réalisation de 1-2 ou 3 TROD » :**
  + 38€\* /entretien au cours duquel 1, 2 ou 3 recherches d’infection par TROD. (38 € fixé en 2021 dans le cadre du financement par l’assurance maladie (CNAM via les CPAM) au moyen de l’enveloppe dédiée sur le FNPEIS.
  + Les associations ont la possibilité de se rapprocher d’un CeGIDD de la région CVL, pour s’approvisionner en tests. Le forfait d’entretien de dépistage avec 1-2-3 TROD passe, dans ce cas, de 38€ à 28€.

Cela comprend : L’achat des tests, la formation du personnel, les démonstrations, le traitement des déchets, l’accompagnement des bénéficiaires du dépistage, le counseling, les frais d’organisation du dépistage, y compris lors des actions hors les murs, les frais d’encadrement du personnel participant, les frais d’évaluation. Cela correspond essentiellement aux frais d’action menées en routine

* **Forfait « Aide à la mise en place d’un nouveau projet » :** 
  + 2000€ dans la limite de 2 nouveaux projets maximum/an.

Cela comprend : le temps de coordination et d’évaluation, pour une nouvelle action de dépistage par TROD (couverture d’un nouveau territoire avec +/- de nouveaux partenaires ou nouvelles modalités d’action)

* **Forfait « additionnel tous les 50 entretiens de dépistage réalisés » :** 
  + 500€/50 entretiens réalisés avec dépistage.

Destiné à couvrir les frais d’achat de matériel pour assurer un stock suffisant pour mener les actions et favoriser la promotion de l’action (flyer/chasubles/banderoles etc.…)

* **Forfait autotest :** 18€ par test réalisé. Cette tarification ne s’applique pas aux autotests envoyés par courrier (ex : projet e.prev).

**Modalités d’organisation :**

L’ARS Centre Val de Loire finance un volume de dépistages par TROD communautaires, défini via une convention financière annuelle conclue avec l’association habilitée par les ARS, ayant sollicité un financement et répondant au présent cahier des charges.

* Pour toute 1ère demande de financement, la convention initiale accorde une subvention à hauteur de

4 400€, à savoir :

* + 50 forfaits « Entretien de dépistage avec réalisation de 1-2 ou 3 TROD » = 1 900€
  + 1 forfait « Aide à la mise en place d’un nouveau projet » = 2 000€
  + 1 Forfait « additionnel tous les 50 entretiens de dépistage réalisés »
* Pour les associations ayant bénéficié par le passé du financement de la CNAM (appel à projet de 2021), le montant de la subvention accordée sera déterminé au regard de l’activité réalisée en 2024.

La convention mentionnera notamment :

* L’objet de la convention et les modalités de son exécution ;
* La contribution financière de l’ARS Centre Val de Loire et les modalités de versement ;
* Le suivi de l’activité et l’évaluation de l’action à mettre en place par l’association ainsi que les informations et les documents à transmettre.

Les associations rendent compte annuellement, au plus tard le 31 mars, à l’ARS Centre Val de Loire, de l’activité réalisée au cours de l’année N-1 dont un descriptif des actions de dépistage menées, en vue de l’éventuelle correction du montant de la subvention accordée.

L’évaluation des actions portera sur :

* + La diversité des publics bénéficiaires de l’action
  + La couverture géographique
  + L’adéquation entre le champ d’intervention et les publics décrits et le savoir-faire,
  + Les partenariats formalisés
  + Le bilan quantitatif (nombre de tests dispensés/nombre de tests positifs)

Rubrique 2 : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. Association Candidate au financement :

**Nom de la structure :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Téléphone :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Adresse électronique :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Ville et code postal :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Nom et qualité de la personne responsable de la structure :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Nom et qualité de la personne référente de la demande de financement des TROD :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Adresse électronique :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Motivation(s) de la demande de financement et descriptif de(s) action(s) envisagées (type de TROD, populations ciblées, …)**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**2.Type de demande :**

☐ 1ère demande de financement

☐ A bénéficié d’une subvention en 2024 (via la CPAM). Joindre le bilan d’activité TROD au formulaire

**3. Engagements**

☐ J’ai bien pris connaissance de la Rubrique 1 : « Informations relatives au financement des TROD » que l‘association susmentionnée s’engage à respecter.

**Formulaire de candidature au financement de TROD à envoyer, au plus tard le 20 octobre 2025 à 23h59, aux adresses suivantes :**

* [Anne.gravier@ars.sante.fr](mailto:Anne.gravier@ars.sante.fr) ; et ars-cvl-pps@ars.sante.fr

1. ANRS MIE et CNS – Argumentaire – Prévention et dépistage de l’infection VIH 2024 [↑](#footnote-ref-1)
2. Bulletin VIH et IST bactériennes – SpF – 26 novembre 2024 [↑](#footnote-ref-2)